

(Exhibit "T17.")

"OTTAWA, 1er mars 1888.

Bassin de radoub.

"MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 24 février, en même temps que d'une copie de la requête de MM. Larkin, Connolly et Cie, demandant le paiement de la somme de \$30,900 recommandée par moi, en à-compte sur le bassin de radoub, en attendant le règlement de leur réclamation.

"A ce sujet, je dois vous dire que considérant que MM. Larkin, Connolly et Cie, ont demandé que leur réclamation fut réglée par une commission d'arbitrage, et que le montant demandé se trouve compris dans cette réclamation, je dois vous conseiller de ne pas faire le paiement, à moins que MM. Larkin, Connolly et Cie, ne consentent à accepter ce montant—\$30,900 en règlement final du montant qu'ils réclament des commissaires, savoir : \$110,000.

"J'ai l'honneur d'être, monsieur,
"Votre obéissant serviteur,

"HENRY F. PERLEY,
"Ingénieur en chef.

"A. H. VERRET, Ecr.,

"Secrétaire-trésorier, commissaires du havre,
"Québec."

(Exhibit "U17.")

"OTTAWA, 1er mai 1888.

Bassin de radoub.

"MONSIEUR,—Pour réponse à votre lettre du 25 avril demandant mon avis sur une offre de MM. Larkin, Connolly et Cie, d'accepter la somme de \$35,000 avec intérêt, en sus de la somme de \$30,900 qui leur a été offerte par le bureau, comme règlement final de leur réclamation, en rapport avec le bassin de radoub de Lévis, j'ai l'honneur de vous dire que, considérant que le gouvernement du Canada doit s'emparer du bassin, et que partant, le bureau se trouvera dégagé de toutes les obligations et responsabilités qui s'y rattachent, je suis d'avis qu'il est désirable que le bassin soit transporté libre de tout engagement, et que pour en arriver là, il est opportun qu'il soit offert aux entrepreneurs une somme de trente-cinq mille piastres (\$35,000), sans intérêt, en sus du montant déjà proposé de \$30,900, en règlement final de toutes réclamations et demandes.

"J'ai l'honneur d'être, monsieur,
"Votre obéissant serviteur,

"HENRY F. PERLEY,
"Ingénieur en chef.

"A. H. VERRET, Ecr.,

"Secrétaire-trésorier, Commission du havre,
"Québec."

(Exhibit "V17.")

QUÉBEC, 11 mai 1888.

"A. H. VERRET, Ecr.,

"Secrétaire-trésorier, Commission du havre,
"Québec.

"MONSIEUR,—Pour réponse à votre lettre du 9 de ce mois j'ai l'honneur de vous dire que nous accepterons la proposition qu'elle contient pour le règlement final du contrat du bassin de radoub de Lévis.

"Nous avons l'honneur d'être, messieurs,
"Vos obéissants serviteurs.

"LARKIN, CONNOLLY ET CIE.